



ODDO BHF

Rapport Investissement Durable

ODDO BHF SCA

Exercice 2024

Rapport article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

(dit « Rapport 29 LEC »)

TABLE DES MATIERES

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la Loi relative à l'Energie et au Climat	5
A. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE ODDO BHF SCA SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE	5
1. Un engagement historique pour la finance durable au sein du groupe ODDO BHF	5
2. Notre démarche RSE	6
3. Offre de produits financiers	7
B. Moyens internes déployés par ODDO BHF SCA	10
1. Les relais de la banque privée en matière de durabilité	10
2. Ressources humaines de la Banque Privée	10
C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance d'ODDO BHF SCA	12
1. Gouvernance de la banque privée du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité	12
2. Politique de rémunération	12
3. Contrôle interne	13
4. Formations des collaborateurs	13
5. Outils	14
6. Budgets	15
D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	16
E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	17
1. Taxonomie européenne	17
2. Combustibles fossiles	18
F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement	20
1. Les exclusions en lien avec la lutte contre le changement climatique	20
2. Les Principales incidences négatives (PAI) en lien avec le climat	21
3. La prise en compte des enjeux climatiques dans notre mandat d'investissement durable	21
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	22
1. Les exclusions en lien avec la biodiversité	22
2. Les Principales incidences négatives (PAI) en lien avec la biodiversité	22
3. Le dialogue en matière de biodiversité	23
4. La prise en compte des enjeux de biodiversité notre mandat d'investissement durable	23

H.	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité	24
I.	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR). 26	
II.	INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	26
J.	Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	26
K.	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique	27
L.	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	27
M.	Politique d'engagement.....	28
N.	Références aux normes internationales.....	29
1.	Pacte mondial des Nations Unies	29
2.	Principles for Responsible Investment.....	30



Le présent rapport a été établi dans le cadre de l'article 29 de la loi Energie et Climat (décret n°2021-663 du 27 mai 2021). ODDO BHF SCA présente les procédures visant à prendre en compte, dans ses stratégies d'investissement, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les moyens employés pour contribuer à la transition énergétique. Ce rapport présente uniquement les activités d'investissements de ODDO BHF SCA, c'est-à-dire à travers ses activités de banque privée. Ce rapport ne concerne pas les autres activités d'ODDO BHF SCA qui ne sont pas liées à l'investissement (crédit, trading, banque d'affaires...).

Toutes les politiques générales et documents à portée informative peuvent être consultés sur notre page Internet consacrée à la durabilité.

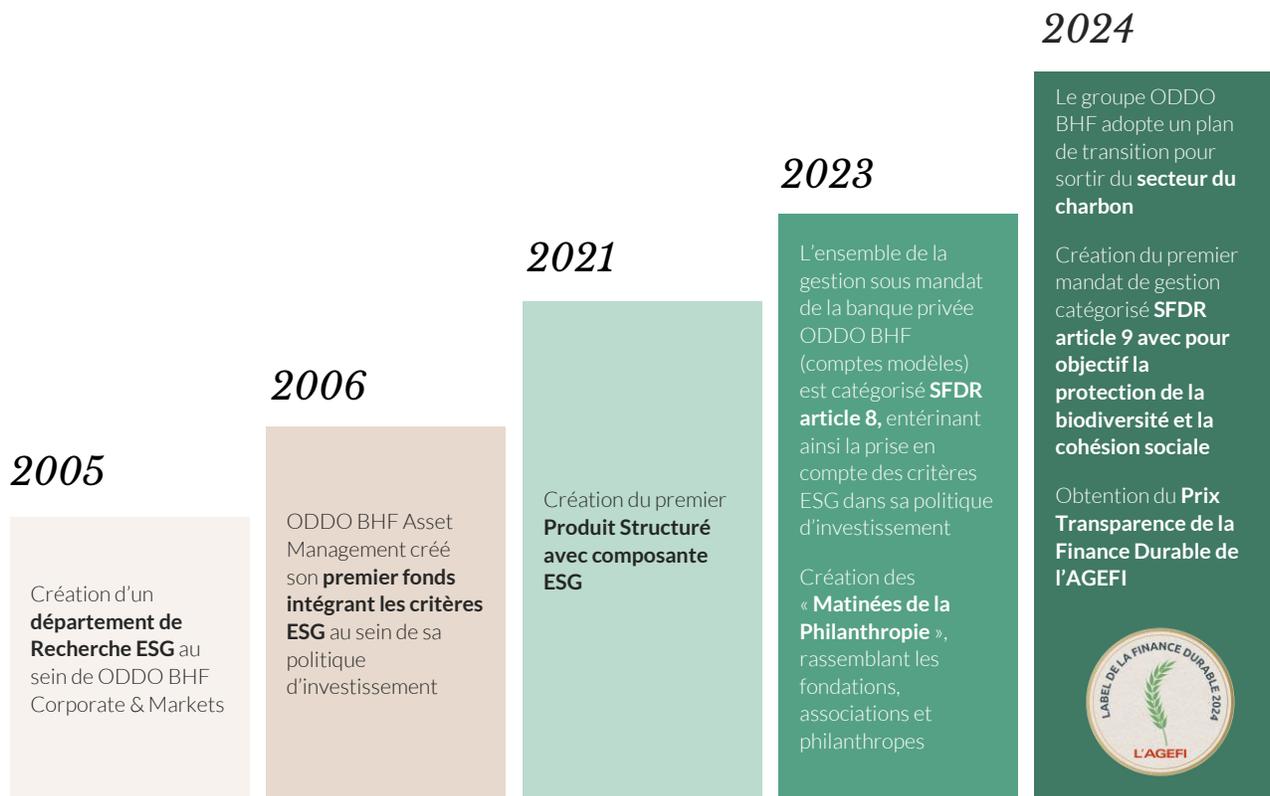
I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. DEMARCHE GENERALE DE ODDO BHF SCA SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

ODDO BHF SCA, en tant qu'Etablissement de Crédit habilité notamment à rendre des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et de conseil en investissement agit dans le meilleur intérêt de ses clients, en prenant en compte leurs objectifs d'investissement tout en considérant les risques et opportunités relatives aux facteurs de durabilité (c'est-à-dire les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption). Notre gestion sous mandat prend également en compte les incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité.

1. *Un engagement historique pour la finance durable au sein du groupe ODDO BHF*

ODDO BHF SCA fait partie du groupe ODDO BHF, engagé depuis plusieurs années dans une démarche de prise en compte des critères de durabilité (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) au travers de ses investissements (Banque privée, Asset Management), de sa recherche (Sustainability Research) et dans ses opérations internes (démarche RSE à l'égard des fournisseurs, clients et collaborateurs).



2. Notre démarche RSE

En tant qu'institution financière européenne et indépendante, ODDO BHF reconnaît l'importance fondamentale de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans la conduite de ses activités. Notre engagement RSE s'articule autour de notre conviction que la prospérité économique est inséparable de l'amélioration du vivre-ensemble et de la préservation de la planète.

Nos engagements s'articulent autour de trois piliers :

1. S'engager pour nos équipes

Nous sommes convaincus que la diversité au sein des équipes est un levier majeur de performance. C'est pourquoi un ensemble de dispositifs sont mis en place pour favoriser la pluralité des talents, créer des opportunités professionnelles et fidéliser nos équipes, afin de créer une atmosphère inclusive pour toutes et tous. Nous proposons d'ailleurs un nombre croissant de formations en lien avec les sujets de durabilité (ESG, RSE, enjeux climatiques et sociaux) pour l'ensemble des collaborateurs. La mixité femmes-hommes est également une de nos priorités : en 2024, 43% de nos nouvelles recrues étaient des femmes.

2. Limiter notre impact environnemental

Nous limitons notre impact environnemental et garantissons la maîtrise de notre empreinte carbone de nos opérations propres par l'implémentation d'une démarche bas-carbone et d'un plan d'action ambitieux pour réduire nos émissions.

Notre approche bas-carbone repose sur une politique d'achats responsable (critères ESG dans nos appels d'offre), la mobilité bas-carbone, une démarche numérique responsable, l'exploitation optimisée des bâtiments. En 2024, 200 collaborateurs ont bénéficié de mesures favorisant la mobilité durable.

En 2024, nous avons également lancé la ODDO BHF Climate School : un outil pédagogique et ludique sous la forme d'une plateforme en ligne, qui propose de nombreux contenus de qualité adapté à tous les niveaux de connaissance et de compréhension et qui permet d'apprendre comment agir aussi bien dans la sphère professionnelle que personnelle. 500 collaborateurs se sont connectés sur la plateforme en 2024.

3. Agir pour une société solidaire

Nous sommes engagés dans des actions de mécénat, auxquelles nos équipes et nos clients sont associés via le fonds de dotation ODDO BHF Agir pour demain, qui a pour objectif de rassembler, pour mieux les coordonner, les actions philanthropiques initiées au sein du Groupe.

Celles-ci s'articulent principalement autour de 2 axes :

- La mobilisation lors de situations d'urgence : humanitaires, écologiques et sociales.
- Le soutien à la recherche et à l'éducation à caractère social : recherche médicale, soutien à des écoles et à des organismes évoluant dans la sphère éducative, lorsqu'il existe un enjeu social.

Le Rapport CSRD du groupe ODDO BHF est disponible au lien suivant : <https://www.oddo-bhf.com/app/uploads/sites/2/2025/04/oddo-bhf-fr-etat-de-durabilite-pwc.pdf>

3. Offre de produits financiers

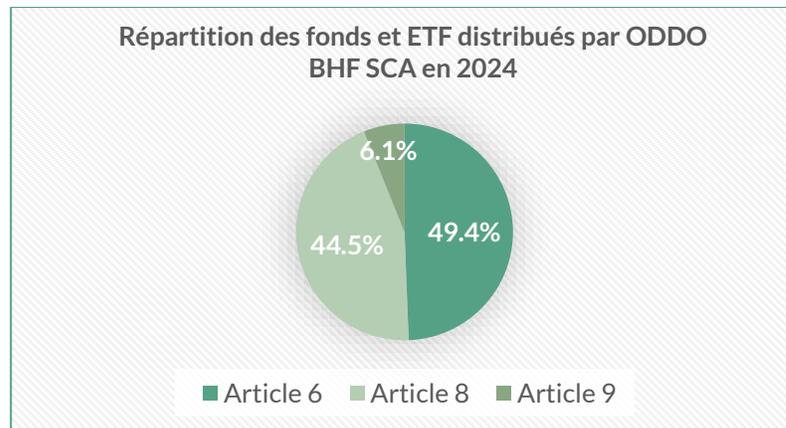
L'offre de produits financiers de la Banque Privée d'ODDO BHF couvre tous les services et toutes les classes d'actifs décrits ci-dessous. Nous permettons à nos clients bénéficiant de tout service de cette gamme d'inclure des critères de durabilité dans leurs investissements.

Le résumé de notre offre ci-dessous contient la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement SFDR.

I/ Offre d'ETF et de Fonds d'investissement cotés

Nous travaillons en architecture ouverte et disposons ainsi d'une liste d'ETF et de fonds d'investissement internes (ODDO BHF Asset Management) et externes (sociétés de gestion de portefeuille externes) qui font l'objet d'une étude ESG lors de leur sélection et d'un contrôle ESG durant toute la période de distribution auprès de nos clients.

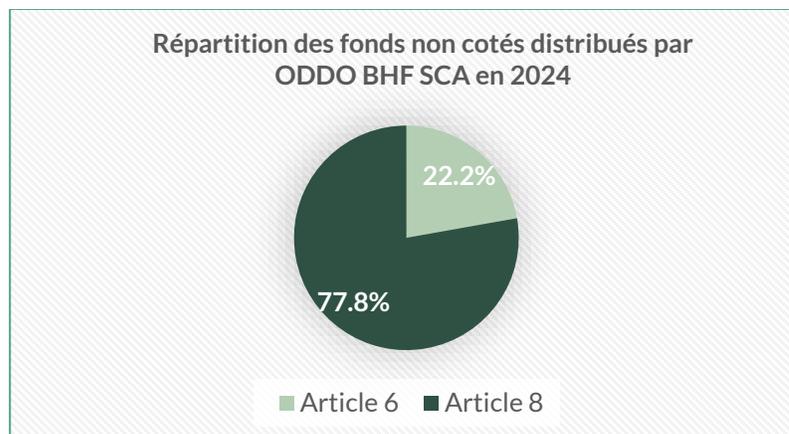
Parmi la liste des fonds et ETF distribués par ODDO BHF SCA :



II/ Fonds non cotés

Nous proposons une sélection de fonds non cotés internes et externes permettant à nos clients de diversifier et dynamiser leurs portefeuilles. Chaque fonds a été choisi afin de s'aligner sur une vision de long terme, adapté aux besoins des clients et leur permettant d'obtenir de la diversification dans leur allocation.

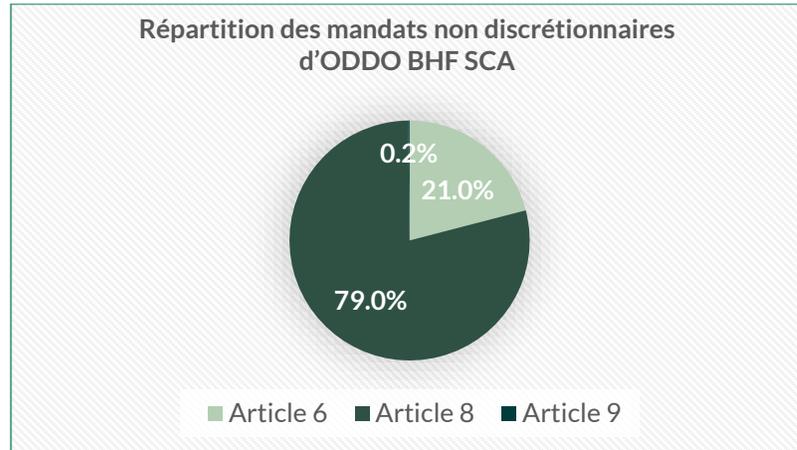
Parmi la liste des fonds non cotés distribués par ODDO BHF SCA :



III/ Gestion sous mandat non discrétionnaire

Notre gestion sous mandat fait l'objet d'une politique d'investissement durable. L'année 2024 a permis d'enrichir notre offre avec le lancement d'un Mandat d'Investissement Durable, répondant aux exigences strictes de l'Article 9 SFDR.

Parmi nos encours des mandats non discrétionnaires :



Périmètre : la classification SFDR ne concerne que les mandats de gestion gérés par la banque privée et non pas le sous-compte d'actifs (ou mandats d'arbitrage) sous des supports d'assurance-vie qui ne sont pas des produits financiers au sens du règlement SFDR. Nous ne prenons pour ce ratio uniquement les mandats modèles et non pas les mandats qui présentent 1 ou plusieurs contraintes spécifiques car celles-ci font d'eux des mandats dits « discrétionnaires ».

IV/ Conseil en investissement

Nous essayons de tenir compte, dans le cadre du conseil en investissement, des caractéristiques environnementales et sociales des entreprises que nous recommandons. Nos conseillers sont formés et reçoivent de l'analyse ESG afin de pouvoir aider les clients dans leur démarche d'impact.

Il est également possible pour les conseillers de communiquer aux clients certains impacts positifs ou négatifs de leurs investissements après analyse par nos experts.

Les conventions de conseil ne sont pas sujettes à la réglementation SFDR.

Zoom sur le règlement SFDR (2019/2088/UE)

Ce règlement de l'UE vise à promouvoir et renforcer la transparence des acteurs financiers dans la prise en compte des critères ESG. Baptisé SFDR, ce règlement a pour objectif de favoriser le développement durable et de protéger les investisseurs contre le « greenwashing ».

Afin de permettre aux investisseurs de comparer et de choisir les produits qui correspondent le mieux à leur préférence, 3 niveaux de prise en compte de critères de durabilité ont été instaurés.



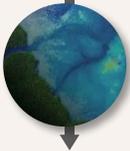
Article 6 : aucune prise en compte de caractéristiques environnementales et/ou sociales

Les placements dits « Article 6 » n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG. Ce sont tous les autres placements qui ne sont ni « Article 8 » ni « Article 9 ».



Article 8 : promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales

Les placements dits « Article 8 » font la promotion de critères sociaux et/ou environnementaux dans leur processus d'investissement (pour autant que les sociétés appliquent des pratiques de bonne gouvernance).



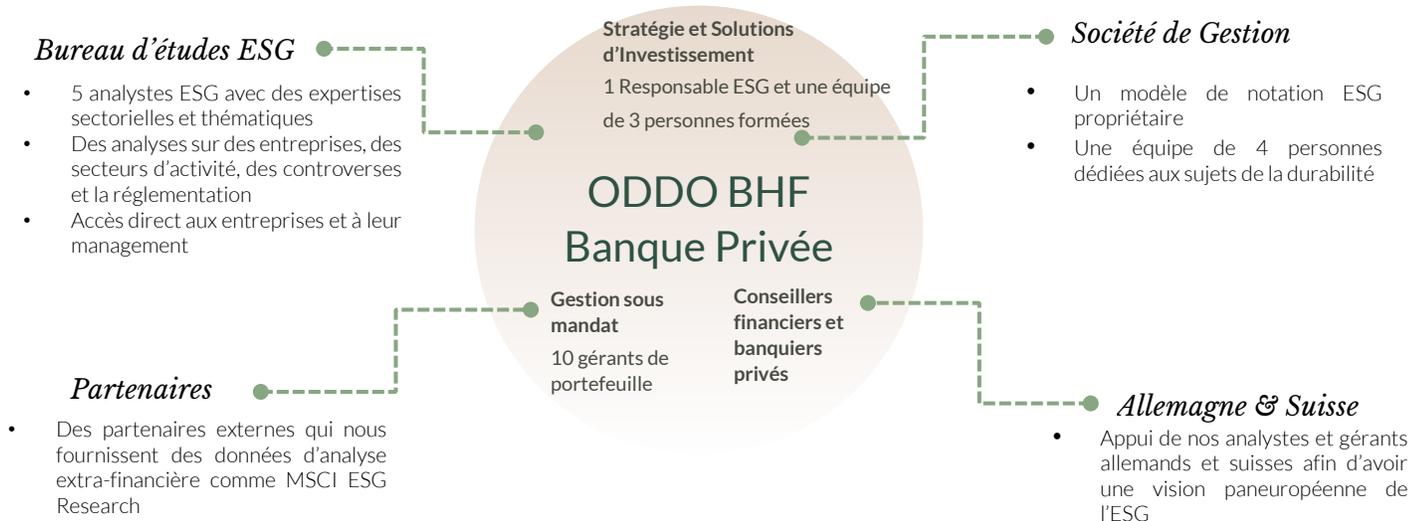
Article 9 : objectif d'investissement durable

Les placements dits « Article 9 » ont pour objectif l'investissement durable dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice à un autre objectif, et dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Si un placement peut être composé de 0% à 100% d'investissements durables, un placement « Article 9 » ne devra réaliser que des investissements durables.

B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR ODDO BHF SCA

1. Les relais de la banque privée en matière de durabilité

La banque privée bénéficie des ressources du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité. En 2024, ODDO BHF Banque Privée a pu matérialiser ces relations avec les différentes parties prenantes, internes et externes au Groupe, décrites ci-dessous.



2. Ressources humaines de la Banque Privée

De nombreux collaborateurs travaillent et accompagnent les équipes d'ODDO BHF sur les sujets de durabilité. Nous avons noté que 12,9 ETP contribuent à la mise en œuvre de la stratégie ESG, soit 7% des ETP de ODDO BHF Banque Privée et 3% si l'on retire les fonctions Groupe et bureau d'études. Il s'agit des effectifs au 31/12/2024.

2.1. Equipe ESG

L'équipe se compose de 1 responsable ESG dédiée au déploiement de la stratégie ESG. Elle contribue à la production de recherches ESG et thématiques, mais aussi de solutions analytiques qui permettent aux gérants de portefeuille de mieux appréhender les facteurs ESG et d'y être sensibilisés. La Responsable rend compte au Directeur des Solutions d'Investissement de ODDO BHF Banque Privée.

2.2. Equipe de gestion de portefeuille

L'équipe de gestion française se compose de 10 gérants de portefeuille. Les gérants sont tenus de respecter à tout moment la politique de gestion sous mandat définie. La rémunération des gérants dépend du bon respect de la politique d'investissement durable et ainsi, intègre la gestion des risques de durabilité. Au sein de l'équipe de gestion sous mandat, deux gérantes sont spécialisées sur les sujets de durabilité.

En outre, l'équipe de la gestion sous mandat de ODDO BHF est soutenue par :

- Notre bureau de recherche ESG (ODDO BHF Securities)

- Notre département ESG au sein de ODDO BHF Asset Management
- Les spécialistes ESG de l'activité de Private Wealth Management basée en Allemagne et en Suisse
- Des prestataires spécialisés

2.3. Fonctions support aux équipes ESG

Nous avons établi des proratas approximatifs permettant de retracer le nombre d'ETP mobilisés sur les sujets de durabilité. De nombreux métiers travaillent ensemble et sont représentatifs des moyens employés par l'entité.

Département	Tâches	Nombre d'ETP
Assistants banquiers privés	Connaissance client en matière de durabilité	0.8
Banquiers privés	Connaissance client en matière de durabilité	1.9
Contrôle interne	Contrôle des mandats de gestion et du conseil	0.9
Conformité	Contrôles et approbation des documents commerciaux	0.1
IT et back office	Génération des rapports de durabilité et gestion des outils internes	0.2
Solutions d'investissement	Allocation clients et suivi des solutions ESG	1.5
Bureau d'études*	Analyse ESG	5
Groupe marketing*	Supports clients relayant notre analyse ESG	2
Gestion sous mandat	Prise en considération des critères ESG et mise en place des politiques ESG	0.5
Total		12.9
% ETP Banque Privée		7%
% ETP Banque Privée sans les fonctions supports Groupe et bureau d'études		3%

*Ces collaborateurs travaillent pour ODDO BHF SCA mais ne font pas partie des effectifs de la Banque Privée bien qu'ils soient des « fonctions supports » pour cette dernière.

C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE D'ODDO BHF SCA

1. Gouvernance de la banque privée du Groupe ODDO BHF en matière de durabilité

Les sujets d'investissement durable sont structurés au niveau de la banque privée d'ODDO BHF par l'équipe Solutions d'investissement conjointement avec l'équipe de Gestion Sous Mandat (GSM). Ces deux équipes se coordonnent pour définir les politiques et processus en lien avec la prise en compte des enjeux de durabilité dans les activités d'investissement, contrôlées par les équipes de Contrôle interne et de Conformité. La mise en place de nouvelles politiques est également validée par le Comité de direction de la banque privée France. La bonne application de ces politiques est assurée par l'équipe Solutions d'investissement en coordination avec l'équipe de Contrôle interne.

2. Politique de rémunération

La politique de rémunération prend en considération la notion de durabilité liée aux stratégies d'investissement des produits.

Cette politique vise une gestion saine et efficace des risques, quelle que soit leur nature (risques financiers, risques opérationnels, risques de durabilité, etc.), et prévoit qu'une part importante de la rémunération variable des personnes dont l'activité a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise soit flexible, différée et modulable. Les employés sont ainsi évalués et rémunérés pour leurs performances par rapport à une série d'objectifs financiers et non financiers, y compris la gestion des risques. Le cas échéant, l'objectif de gestion des risques comprendra la prise en compte des risques de durabilité, tels qu'énoncés dans notre politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement (Article 3 SFDR), disponible [au lien suivant](#).

Les risques en matière de durabilité des investissements sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion en charge de la gestion sous mandat et la gestion conseillée. Lorsque les risques liés à la durabilité font partie des objectifs de performance d'un employé, ils sont pris en compte dans l'évaluation qualitative de la performance, qui, à son tour, est l'un des facteurs qui déterminent la rémunération totale de l'employé.

En 2023, les équipes de gestion sous mandat et gestion conseillée ont fixé parmi leurs objectifs pour 2024 le respect de la politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement (Article 3 SFDR), disponible [au lien suivant](#).

Les détails de la politique de rémunération actuelle d'ODDO BHF SCA sont disponibles sur ce [lien](#), conformément à l'Article 5 du Règlement SFDR.

3. Contrôle interne

Les équipes de contrôle interne (4 collaborateurs) se chargent du contrôle de second niveau sur la durabilité. Les contrôles suivants sont effectués :

- Respect des engagements des mandats de gestion classés Article 8 SFDR
- Respect des engagements des mandats de gestion classés Article 9 SFDR
- Suivi des préférences de durabilité dans le cadre de la directive MiFID II et contrôle de la bonne complétude de ceux-ci
- Contrôles nécessaires lors de la création de nouveaux produits impliquant des critères de durabilité

4. Formations des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs de la banque privée d'ODDO BHF SCA (banquiers privés, assistants, experts, gérants et conseillers) ont été formés en interne à diverses thématiques ESG au cours de l'année 2024. Ces formations et sensibilisations couvrent les exigences réglementaires (SFDR, MiFID), la connaissance des approches, processus et outils ESG internes, les développements de marchés, et des sujets d'actualité du Groupe et de la société (publication des rapports du GIEC, accord final COP 29).

Sur 2024 :

<i>Thème de formation</i>	<i>Prestataire</i>	<i>Nombre de collaborateurs Banque Privée ayant reçu cette formation</i>
CFA Certificate for ESG Investing	CFA Institute	1
Brevet Premiers Secours de la Planète	Institut de l'engagement	1
Fresque du Climat	Horizon & Beyond	18
Sensibilisation aux actualités COP29	Group Head of Sustainability Policy	28
Pour les gérants : présentation du reporting SFDR	Responsable ESG	7
MIFID 2 : Evaluation et maintenance des connaissances	Responsable ESG	83

Tout au long de 2024, une newsletter hebdomadaire est envoyée à tous les collaborateurs avec un élément ESG permettant de familiariser les collaborateurs aux notions ESG. Le contenu de ces courriels peut couvrir : la réglementation de la finance durable, les produits et solutions d'investissement ESG, les analyses ESG des sources de recherche sur les univers d'investissement, l'impact des événements politiques sur les sujets ESG, les actualités ESG dans les secteurs industriels et financiers, l'analyse ESG de près de vingt valeurs, et ainsi les progrès d'ODDO BHF dans la RSE et l'investissement durable.

En 2024, nous avons régulièrement fait des interventions dans la réunion commerciale hebdomadaire de la banque privée pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux sujets de durabilité et aider les banquiers à comprendre les préférences ESG de leurs clients afin de fournir des services d'investissements adéquats et conformes.

5. Outils

Notre analyse est basée sur des outils internes et externes.

Parmi les sources externes nous notons :

- Les données produites par l'ONG Urgewald au travers de la Global Coal Exit List
- Les informations collectées auprès du fournisseur de données extra-financières MSCI ESG Research
- Les données de l'OCDE ou de l'ONU pour les émetteurs publics et parapublics
- Toute autre source de données (Bloomberg, presse écrite/numérique, analyses de brokers, analyse ESG spécifique) utilisées par les gérants et les spécialistes ESG

Zoom sur l'outil MSCI ESG Research

L'outil MSCI ESG Research constitue un prestataire de données extra-financières, qui a été mis en place pour travailler sur l'intégration progressive des risques en matière de durabilité dans nos services d'investissement. Cet outil est conçu pour mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à long-terme et significatifs pour son secteur. Les notations ESG vont du leader (AAA, AA) au retardataire (B, CCC) en passant par la moyenne (A, BBB, BB). Le modèle MSCI ESG Ratings identifie les risques ESG (problèmes clés) les plus importants pour une sous-industrie ou un secteur GICS®.

Graphique 1 : modèle de notation de MSCI ESG Research

NOTATION ESG MSCI									
ENVIRONNEMENT				SOCIAL				GOUVERNANCE	
Changement climatique	Capital naturel	Gaspiillage et pollution environnementale	Opportunités dans le domaine de l'environnement	Capital humain	Responsabilité des produits	Comportement à l'égard des parties prenantes	Opportunités dans le domaine des affaires sociales	Gouvernance d'entreprise	Comportement des entreprises
Emissions de CO2	Pénurie d'eau	Polluants toxiques	Opportunités dans les technologies propres	Gestion de la main d'œuvre	Qualité et sécurité des produits	Approvisionnement en matières premières controversées	Opportunités dans la nutrition et la santé	Détention	Activités étiques
Bilan carbone des produits	Biodiversité et utilisation de la terre	Matériaux des emballages et gaspiillage	Opportunités dans la construction durable	Sécurité et santé au travail	Sécurité chimique	Comportement à l'égard des populations locales	Accès à des services financiers	Conseil d'administration	Transparence fiscale
Financement d'activités à impact environnemental	Approvisionnement en matières premières	Gaspiillage électronique	Opportunités dans les énergies nouvelles	Développement du capital humain	Client protection Financial Product		Accès à la couverture santé	Rémunération	
Risques liés au changement climatique				Conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement	Préservation de la vie privée et protection des données			Comptabilité et audit	
					Investissement responsable				

Source : MSCI ESG Research, octobre 2023

Le modèle de notation ESG de MSCI Research permet également de fournir de la donnée sur :

- L'exposition aux risques ESG des émetteurs (entreprises et entités publiques) et fonds d'investissement
- La gestion des risques ESG (entreprises et entités publiques) et fonds d'investissement
- Les données nécessaires dans le cadre de reportings réglementaires européens et nationaux

Nous avons fait le choix de ce prestataire car il s'agit de celui avec la meilleure couverture au vu de nos investissements.

6. Budgets

En 2024, la durabilité a fait l'objet d'une stratégie distinctive afin de rendre compte de nos efforts. Cela se retrouve dans les budgets alloués.

<i>Direction</i>	<i>Total</i>
Communication et marketing	4,000.00 €
Evènementiel	4,231.00 €
Outils ESG de la gestion sous mandat	123,520.08 €
Formation de l'équipe ESG	802.74 €
TOTAL SUR L'ANNEE	132,553.82 €

D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE

Zoom sur l'engagement

Selon la définition des Nations Unies, les investisseurs peuvent exercer une influence par le biais d'outils tels que l'engagement et le vote - deux des outils les plus utilisés -, les résolutions/propositions, le rôle du conseil d'administration, le contrôle/négociation des fournisseurs, la contribution à la recherche et au discours public, les litiges.

<i>Engagement</i>	<i>Vote</i>
<p>Interactions entre un investisseur et des investisseurs/émetteurs actuels ou potentiels, afin d'améliorer les pratiques sur une question ESG, de modifier un résultat en matière de durabilité dans le monde réel ou d'améliorer l'information publique. L'engagement peut également se faire avec des non-émetteurs, tels que des décideurs politiques ou des organismes de normalisation.</p> <p>L'engagement est utilisé par ODDO BHF SCA.</p>	<p>Exercer son droit de vote sur les résolutions de la direction ou des actionnaires (et soumettre des résolutions), afin d'exprimer officiellement son approbation (ou sa désapprobation) sur les questions pertinentes.</p> <p>L'exercice des droits de vote n'est pas utilisé par ODDO BHF.</p>

Source : Principles for Responsible Investment

ODDO BHF Banque Privée dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion dans lesquels ses clients investissent. Nous n'exerçons aucun droit de vote car ceux-ci restent à la discrétion du client. Le dialogue avec ces entreprises et sociétés de gestion vise à analyser la réaction de ces entités à des obligations réglementaires ou à des pratiques de marché en lien avec la finance durable. Les initiatives de dialogue menées par la gestion de la banque privée ont lieu lors de forums investisseurs ou lors de rencontres bilatérales entre nos équipes et les équipes des entreprises/sociétés de gestion investies. Les dialogues avec ces entités reposent également sur une coordination avec les équipes ESG et de gestion de la banque privée en Suisse et en Allemagne, ainsi qu'avec les équipes de la société de gestion d'ODDO BHF SCA, filiale du groupe, ODDO BHF Asset Management (OBAM). Voici un récapitulatif de l'engagement mené par ODDO BHF SCA en 2024 :

- Nous avons dialogué avec 24 entités dont 20 sociétés de gestion et 4 entreprises.
- Le dialogue a été mené par cinq personnes de nos équipes
- Le dialogue a porté sur : l'adaptation aux réglementations ESG (CSRD, DNSH, Dénomination des fonds...) (pour 5 entités), la gestion de leurs propres impacts de durabilité et de leur chaîne de valeur (pour 3 entités), l'exclusion des armes conventionnelles et/ou controversées (pour 3 entités).

Nous ne faisons partie d'aucune coopération avec d'autres actionnaires afin d'engager avec ces entités.

Nous travaillons sur la formalisation d'une procédure d'engagement dont nous rendrons compte l'an prochain, en parallèle de la restitution de notre engagement pour l'année 2025.

E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

1. Taxonomie européenne

Zoom sur la Taxonomie européenne

Le règlement européen « Taxonomie » a été adopté par l'Union européenne en 2020. Le texte s'inscrit dans la démarche de l'UE pour promouvoir la finance durable et, ainsi, contribuer à la transition énergétique et environnementale grâce à une réorientation des flux financiers. La Taxonomie met en place une **classification des activités économiques** en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire « vertes ». Pour qu'une activité économique soit considérée comme durable, la taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux :

<i>Atténuation du changement climatique</i>	<i>Adaptation au changement climatique</i>
<i>Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines</i>	<i>Transition vers une économie circulaire</i>
<i>Prévention et réduction de la pollution</i>	<i>Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</i>

Les activités que l'on peut retrouver dans la taxonomie sont dites « éligibles ». Aujourd'hui, 90 activités économiques qui représentent environ 80% des émissions directes de CO₂ dans l'Union Européenne sont couvertes par la Taxonomie (ex : sylviculture, énergie, industrie manufacturière, transport...). Toutes les activités économiques ne sont pas encore couvertes par la Taxonomie. Cela signifie qu'elles ne peuvent être classées par rapport à cette grille d'évaluation, mais pas qu'elles ne sont pas durables. Le nombre d'activités éligibles devrait augmenter à mesure que de nouveaux secteurs seront intégrés. Néanmoins, certaines activités n'ont pas vocation à être incluses dans la Taxonomie comme (1) Celles qui n'ont pas d'impact important sur le climat et l'environnement, en bien ou en mal. Il s'agit principalement des services (par exemple : experts-comptables, médias, coiffeurs) ou (2) Celles qui sont considérées par principe comme trop néfastes pour le climat et l'environnement (par exemple : la production d'électricité à partir de charbon).

Cependant, une activité « éligible » n'est pas forcément « durable ». Pour être effectivement durable, une activité doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter ces trois conditions cumulatives :

1. Contribuer significativement, c'est-à-dire avoir un impact positif significatif, à l'un des 6 objectifs environnementaux listés plus haut ;
2. Ne pas avoir d'impact négatif significatif sur les 5 autres objectifs environnementaux ;
3. Respecter des garanties minimales sociales (droits humains, etc.).

Si une activité respecte ces trois conditions, alors elle est dite « alignée » sur la Taxonomie. Démontrer la contribution substantielle et l'absence d'impact négatif significatif se fait au moyen de critères précis définis par l'Union Européenne.

En 2024, l'alignement à la Taxonomie de la gestion sous mandat est de **0,8%** pour le chiffre d'affaires et de **1,5%** pour le Capex (données déclarées).

2. Combustibles fossiles

Zoom sur les combustibles fossiles

Les combustibles fossiles représentent actuellement 80 % de la demande énergétique primaire dans le monde et le système énergétique est la source d'environ deux tiers des émissions mondiales de CO₂. Dans la mesure où le méthane et les autres émissions des polluants à courte durée sont très sous-estimés, la production et l'utilisation de l'énergie sont probablement la source d'une part des émissions encore plus importante. De plus, une grande partie des combustibles issus de la biomasse est actuellement utilisée pour le chauffage et la cuisson, ce qui est très inefficace et polluant, en particulier pour la qualité de l'air intérieur dans de nombreux pays moins développés. La biomasse renouvelable utilisée à cette fin est un problème pour le développement durable.

En d'autres termes, si la tendance actuelle se poursuit, si la part actuelle des combustibles fossiles reste inchangée et si la demande énergétique double d'ici à 2050, les émissions dépasseront de loin la quantité de carbone qui peut être émise si nous voulons limiter la hausse des températures moyennes à 2 °C. Ce niveau d'émissions entraînera des conséquences désastreuses sur le climat de la planète. Nous avons la possibilité de réduire les émissions dans le secteur énergétique, notamment en réduisant la consommation énergétique ainsi que l'intensité carbone nette du secteur énergétique en changeant de combustible et en contrôlant les émissions de CO₂.

Source : Scott Foster et David Elzinga, Nations Unies

Pour définir la part de nos encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles tel que défini par la Taxonomie européenne, nous nous basons sur le PAI 4 « exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles ». Les investissements en énergies fossiles représentent **2,7%** de l'encours total de la gestion sous mandat d'ODDO BHF Banque Privée.

Le pourcentage de la valeur de marché de l'encours exposé aux émetteurs ayant des activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce de pétrole et de gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique, est calculé à partir d'un indicateur fourni par MSCI ESG Research. Nous utilisons l'approche par somme des pourcentages recommandée par notre

fournisseur de données en excluant les positions non applicables et en rebasant les positions restantes¹. Pour 2025, nous estimons que cette part d'investissement dans les sociétés en relation avec les combustibles fossiles devrait rester stable.

¹ Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la méthodologie de MSCI ESG Research : <https://www.msci.com/documents/1296102/23400696/MSCI+SFDR+Adverse+Impact+Metrics+Methodology.pdf/ac60df37-681e-6b18-6f9b-fd5196b3fd78?t=1694625178508>

F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Zoom sur l'Accord de Paris

De quoi s'agit-il ?

L'Accord de Paris est un accord international adopté en 2015 sur l'atténuation du réchauffement climatique ainsi que l'adaptation au changement climatique et son financement. Parmi les clauses de l'Accord, les 196 États se sont mis d'accord pour limiter le réchauffement de la planète à moins de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Pourquoi cela importe à ODDO BHF ?

Selon les experts scientifiques du GIEC, afin de limiter la hausse de la température sous les 2°C d'ici 2100, il est impératif de baisser rapidement les émissions de CO₂. Aussi, nous sommes vigilants à l'intensité carbone des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Source : Nations Unies

1. Les exclusions en lien avec la lutte contre le changement climatique

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intègre des critères ESG dans son approche. Concernant l'alignement sur l'Accord de Paris, les éléments de notre approche y contribuant comprennent :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF) :
 - o **Charbon thermique (extraction)** : à partir de 5 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs. Pour les OPCVM et les ETF, exclusion à partir de 10% de la valeur liquidative du fonds investi dans des entreprises dont plus de 5% du chiffres d'affaires est exposé à l'extraction de charbon thermique.
 - o **Charbon thermique (production d'énergie)** : à partir de 25 % du chiffre d'affaires pour les titres vifs. Pour les OPCVM et les ETF aucune donnée n'est à disposition.
 - o **Développement de nouveaux projets de charbon** : toute entreprise opérant dans l'extraction minière ou la production d'électricité et qui développerait de nouveaux projets

liés à l'exploitation du charbon thermique, quelle que soit la taille du projet. Cela inclut également les projets d'infrastructures charbonnières comme les développements portuaires ou routiers favorisant spécifiquement l'essor de la production de charbon. Pour les OPCVM et les ETF aucune donnée n'est à disposition.

- **Pétrole et gaz non conventionnels** : toute entreprise dont plus de 5% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction et la production de pétrole et gaz non conventionnels. Cela inclut le pétrole et gaz de schiste, ainsi que les sables bitumineux. Pour les OPCVM et les ETF, exclusion à partir de 10% de la valeur liquidative du fonds investi dans des entreprises dont plus de 5% du chiffre d'affaires est exposé aux pétrole et gaz non-conventionnels.
 - **Zone arctique** : toute entreprise du secteur de l'énergie dont plus de 10% du chiffre d'affaires est tiré de l'extraction et la production de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) dans la zone Arctique. Pour les OPCVM et les ETF, aucune donnée n'est à disposition.
 - **Pour les mandats de gestion classés Article 9 seulement : exclusions par les notations de durabilité** : exclusion des sociétés et des investissements indirects ayant des notations de durabilité, selon la méthodologie MSCI ESG Research, en-deçà de "BB".
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille :
- Le portefeuille doit avoir une **intensité carbone (scope 1 et 2)** inférieure à celle du marché global, représenté par l'indice MSCI All Country World.

2. Les Principales incidences négatives (PAI) en lien avec le climat

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité liées à des questions environnementales de la gestion sous mandat de la Banque Privée sont examinées sur une base trimestrielle. Actuellement, les principales incidences négatives en lien avec le climat et prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuilles incluent :

- L'intensité de gaz à effet de serre des sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés (objectif de portefeuille)
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (considération qualitative)

Les principales incidences négatives sur l'environnement de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA sont examinées sur une base trimestrielle.

3. La prise en compte des enjeux climatiques dans notre mandat d'investissement durable

Nous proposons à nos clients, depuis juin 2024, un Mandat Investissement Durable répondant à l'Article 9 SFDR. Notre méthodologie d'investissement durable, repose sur le scénario de température ou *Implied Temperature Rise* (ITR) des entreprises par le prestataire MSCI ESG Research et sur l'approbation par le SBTi du plan de transition de l'entreprise. Le chiffre d'affaires de l'entreprise fait également l'objet d'une analyse en termes de solutions proposées et d'alignement avec la Taxonomie européenne.

G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

Comme indiqué dans la section sur la [Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris](#), la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA intègre des critères de durabilité.

1. Les exclusions en lien avec la biodiversité

Concernant l'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité, les éléments de notre approche y contribuant comprennent l'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs et au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF) sur les entreprises présentant un risque sur la biodiversité :

- **Titres vifs** : Exclusion des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.
- **OPCVM/ETF** : Exclusion des fonds qui détiennent plus de 5% de leur valeur liquidative dans des sociétés qui déclarent opérer dans ou à proximité de zones sensibles en termes de biodiversité et qui ont été impliquées dans des controverses ayant entraîné des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.

Les principales incidences négatives sur l'environnement de la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA sont examinées sur une base trimestrielle.

2. Les Principales incidences négatives (PAI) en lien avec la biodiversité

Dans la déclaration PAI de ODDO BHF SCA, nous analyserons attentivement l'évolution de ces indicateurs :

- Controverses dans une zone de biodiversité sensible : l'entreprise déclare avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et a été impliquée dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.
- Politique de déforestation : l'entreprise a une politique de déforestation (PAI optionnel)

Davantage d'informations sur les principales incidences négatives sont données en section II. De ce rapport. La déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022, 2023 et 2024 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

La disponibilité des données est encore très limitée. Pour l'instant la stratégie liée à la biodiversité se limite à la politique d'exclusion. Celle-ci sera développée avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

3. *Le dialogue en matière de biodiversité*

En 2024, le dialogue mené par nos équipes avec les entreprises et sociétés de gestion dans lesquels nous investissons a également porté sur les problématiques en lien avec la biodiversité. Ces échanges visaient à sonder et analyser la gestion par différentes entreprises de leurs problématiques en lien avec la biodiversité.

4. *La prise en compte des enjeux de biodiversité notre mandat d'investissement durable*

Notre Mandat de gestion Investissement durable, répondant à l'article 9 SFDR a pour objectif la protection de la biodiversité et la cohésion sociale.

En outre, notre modèle de notation interne calcule un score d'alignement des modèles d'affaires et des opérations des entreprises investies avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Dans le calcul de ce score, les ODD n°6 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 associés au Pilier Biodiversité obtiennent un poids plus important. Ce score est suivi sur l'ensemble du cycle d'investissement et fait l'objet de reporting ponctuels.

Graphique – Résumé des « Piliers » de notre approche de l'investissement durable



H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE

Zoom sur les risques de durabilité

Le règlement SFDR 2019/2088/UE introduit la notion de risque en matière de durabilité et le définit comme un « événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement ». Le risque de durabilité peut se matérialiser par des coûts juridiques et réglementaires, une dépréciation d'actifs et/ou un risque de réputation. Une mauvaise gouvernance d'entreprise, la violation des droits humains, l'importance des émissions de carbone ou la pollution de l'environnement, qu'ils soient importants ou susceptibles de l'être, sont des causes potentielles d'une perte de valeur importante pour un investissement.

Les risques de durabilité reposent sur trois piliers :

1. Le pilier environnemental a pour objectif de mettre en valeur les entreprises respectueuses de l'environnement qui maîtrisent leurs émissions polluantes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et mettent en œuvre des innovations en matière environnementale et énergétique. Les risques de durabilité de ce pilier se déclinent principalement entre risques physiques et de transition :

- Risques physiques : ils se matérialisent le plus souvent par l'occurrence d'évènements climatiques extrêmes (ex : sécheresse, feux, tempêtes, inondations etc.) ou de changements à long terme des conditions climatiques et écologiques (ex : montée des eaux). Ces risques physiques peuvent impacter les entreprises et être renforcés par des conséquences micro et/ou macroéconomiques.
- Risques de transition : ils résultent selon l'ACPR « d'une modification du comportement des agents économiques et financiers en réponse à la mise en place d'évolutions réglementaires, de politiques énergétiques ou de changements technologiques ». Les risques de transition pourraient ainsi impacter négativement les entreprises dont les activités économiques ne sont plus adaptées dans un environnement économique axé sur la réduction des émissions de carbone ou de la consommation de ressources naturelles.

Les risques physiques et de transition sont interdépendants dans la mesure où la hausse des évènements extrêmes peut mener à une transition désordonnée qui pourrait augmenter l'impact négatif des risques de transition (une hausse brutale du prix de la tonne de CO2 par exemple).



2. Le pilier social a pour objectif de prendre en compte les entreprises favorisant le développement du capital humain par la garantie de bonnes conditions de travail via une politique de ressources humaines adaptée, des rémunérations justes, un accroissement des compétences des salariés, une promotion de la diversité, de l'égalité, de la diversité hommes-femmes et une bonne gestion du volet social en cas de restructuration. Il implique plusieurs risques à l'image du respect des droits humains dans les entreprises et dans leurs chaînes de valeur, ainsi que dans la santé et la sécurité des employés.

3. Le pilier gouvernance a pour objectif de mettre en valeur les bonnes pratiques en matière de gouvernance dans la prévention des conflits d'intérêts, la maîtrise des risques de corruption, la qualité des plans de successions, l'efficacité des organes de supervision, les contrôles internes et les audits.

ODDO BHF SCA dispose d'une Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement, disponible sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

La prise en compte des risques de durabilité par ODDO BHF repose sur différents éléments :

- L'application de critères d'exclusion au niveau des titres vifs
- L'application de critères d'exclusion au niveau des investissements indirects (OPCVM et ETF)
- La réalisation de certains objectifs au niveau de l'ensemble du portefeuille

Ces critères de prise en compte des risques de durabilité ne s'appliquent pas aux produits dérivés, ni aux produits structurés.

Cette politique de prise en compte des risques de durabilité fait l'objet d'un effort d'harmonisation avec les activités de gestion sous mandat en Allemagne tout en s'inspirant des pratiques d'ODDO BHF Asset Management, dans un souci de cohérence avec la politique de durabilité du Groupe.

Sur 2025, les évolutions attendues sont :

- Pour tous les mandats de gestion à l'exception du mandat article 9 SFDR, l'évolution de la politique d'exclusion
- Le lancement d'une réflexion autour d'un renforcement des exclusions en lien avec la biodiversité.

Notre politique de gestion des risques de durabilité a été mise à jour en mars 2025 est disponible sur notre site internet dans la section « [Publication d'informations en matière de durabilité](#) ».

I. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement SFDR d'ODDO BHF SCA pour sa gestion sous mandat est décrite dans la section suivante du présent rapport : I. A. 3 Offre de produits financiers.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Zoom sur les principales incidences négatives

Le règlement SFDR 2019/2088/UE introduit la notion d'incidences négatives en matière de durabilité (« PAI » pour *principal adverse impact*) comme l'ensemble des effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (environnement, société et gouvernance).

Les principales incidences négatives (« principal adverse impacts » ou PAI en anglais) sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Elles doivent être prises en compte à deux niveaux :

- Au niveau de la société de gestion de portefeuille : elle doit publier une information sur l'intégration ou non des principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement, et préciser ce qui est mis en œuvre pour les atténuer.
- Au niveau des placements : la société de gestion doit préciser si le placement prend en compte les principales incidences négatives et, s'il le fait, de quelle façon.

A savoir : les professionnels sont libres de déterminer la manière dont ils prennent en considération ces principales incidences négatives pour les placements qu'ils commercialisent. Ces incidences peuvent notamment concerner les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'eau, le travail forcé, etc.

Les décisions d'investissement prises par la gestion sous mandat d'ODDO BHF SCA peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement (comme le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les questions sociales et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption. Par conséquent, ODDO BHF SCA, en tant que gestionnaire de portefeuilles, s'engage dans la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité à contribuer à éviter de telles incidences dans le cadre de ses décisions d'investissement.

Dans ce cadre, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA continue de développer son approche, qui est fortement dépendante de la disponibilité des données et de leur qualité.

Enfin, la gestion sous mandat de ODDO BHF SCA prend toujours des décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients. Ceci signifie que les PAI sont pris en compte comme des critères supplémentaires d'autres facteurs pertinents. Cela signifie en particulier que les PAI n'ont pas nécessairement plus de poids que les autres facteurs.

Les principales incidences négatives sont examinées sur une base trimestrielle.

K. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET COMPARAISON HISTORIQUE

Notre déclaration de prise en compte des Principales Incidences Négatives et le détail des indicateurs sur 2022, 2023 et 2024 peuvent être retrouvés sur notre site internet dans la section : <https://www.oddo-bhf.com/fr/publication-dinformations-en-matiere-de-durabilite/>

L. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, il est tenu compte, entre autres, de la recherche actuelle (recherche interne et externe), des décisions politiques, des débats de société, des publications d'associations et d'entreprises, des articles de presse, de la disponibilité des données, des discussions avec les clients et les conseillers, etc.

Actuellement, les principales incidences négatives prises en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuilles incluent :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) : Les sociétés dans lesquelles des investissements sont réalisés dans le cadre de la gestion sous mandat (ci-après : " sociétés investies ") produisent des émissions de gaz à effet de serre (au sens de l'article 3 (1) du règlement (UE) 2018/842 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018).
 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (PAI 3)
- Le chiffre d'affaires dans le domaine des combustibles fossiles : Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans le secteur des combustibles fossiles, par exemple dans l'extraction ou la vente de charbon thermique. (PAI 4)
- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7)

- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (PAI 14) : Les sociétés investies peuvent générer une partie de leurs revenus dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.
- Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10). Les sociétés investies sont soumises au risque de non-respect des normes minimales relatives aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption conformément aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA a pris diverses mesures au sein de son processus d'investissement pour gérer les PAI identifiés. Elle se base sur un prestataire de données spécialisé dans l'analyse de durabilité, actuellement MSCI ESG Research. Une approche ESG propre est utilisée pour les titres vifs, les OPCVM et les ETF, comme décrit dans la section I.A.

M. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les informations relatives à la politique d'engagement de ODDO BHF SCA pour sa gestion sous mandat sont décrites dans la section suivante du présent rapport : I. D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

N. REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

1. Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial (Global Compact en anglais) est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ils peuvent être ainsi liés aux facteurs de durabilité.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont les suivants :

- Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Depuis 2015, **ODDO BHF soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies** dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous réaffirmons nos efforts pour les intégrer dans notre quotidien afin de contribuer en particulier aux Objectifs de développement durable (ODD), servir un monde plus durable et favoriser le changement.

De plus, ces principes sont pris en compte au travers de nos investissements via le PAI 10 de la politique d'exclusion de la gestion sous mandat.

2. *Principles for Responsible Investment*

De plus, ODDO BHF Asset Management (filiale à 100% du Groupe ODDO BHF, spécialisée en gestion collective d'OPCVM et FIA dans des instruments cotés et non cotés) est signataire des Principes for Responsible Investment (PRI) depuis 2011. ODDO BHF Asset Management, en tant qu'investisseur responsable influence ses pairs dont la gestion sous mandat ODDO BHF SCA du fait de sa proximité. En effet, cette entité est le cœur historique de la gestion durable du groupe ODDO BHF et influence de fait la prise en compte de la durabilité à la gestion sous mandat.

Zoom sur les PRI



Les Principes pour l'Investissement Responsable sont une initiative de l'ONU et ont pour but d'aider les investisseurs institutionnels à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires.

Il y a 6 principes :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

ODDO BHF SCA

ODDO BHF est une banque agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR – dont l'adresse est le 61 rue Taitbout, 75009 Paris) en vue d'exercer l'intégralité des services d'investissement prévus par le Code monétaire et financier. ODDO BHF peut également sous réserve du respect de son agrément, exercer certaines activités bancaires.

12, boulevard de la Madeleine

75009 Paris France

www.oddo-bhf.com